



PHI 115 – Histoire de la pensée médiévale (3 cr.)

Plan de cours – Hiver 2017

lundi, 8 h 50 à 11 h 40, local A3-113

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5-214
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : Andrius.Valevicius@USherbrooke.ca
Page web :

OBJECTIF

S'initier à la pensée scolastique médiévale qui est un point tournant important dans l'histoire de la pensée occidentale à cause des influences multiculturelles et centralisatrices en même temps.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

La pensée médiévale est indispensable pour une compréhension de l'évolution de la modernité. Il s'agira également de s'initier au développement de la pensée systématique et de la pensée théologico-philosophico-politico-théurgico-mystique.

CONTENU

L'héritage classique au Moyen Âge par le Pseudo Denys, Boèce et Jean Scot Érigène; les débuts de la scolastique - la réception d'Aristote et la rencontre avec la pensée arabe et juive; les écoles et les universités; Anselme de Canterbury; Albert le Grand; Thomas d'Aquin, la théorie de l'acte-puissance et la métaphysique de l'être, sa théorie de connaissance; Bonaventure, création et temporalité; Jean Duns Scot et le concept univoque de l'être. Guillaume d'Ockham et la connaissance de la nature de Dieu.

PLANIFICATION DU COURS

| Dates | Description du contenu |
|------------|--|
| 9 janvier | Introduction à l'esprit du Moyen Âge. L'influence patristique. Saint Augustin, sa vie et son œuvre. |
| 16 janvier | Augustin II. Sa preuve de l'existence de Dieu. « La Cité de Dieu », sa structure et son héritage. |
| 23 janvier | La transmission de la pensée néo-platonicienne vers le Moyen Age. Pseudo-Denys et Jean Scot Erigène. |
| 30 janvier | La philosophie islamique et la philosophie juive. |
| 6 février | Le début de la scolastique. Boèce. Pierre Abélard et les synthèses. Le problème des universaux. |
| 13 février | Anselme de Cantorbéry. L'argument ontologique. |
| 20 février | Examen mi-session |
| 27 février | Semaine de relâche |
| 6 mars | Thomas d'Aquin. Sa vie et son œuvre. L'enseignement de l'acte-puissance et l'ontologie. Son épistémologie et son enseignement moral. Le thomisme |
| 13 mars | Thomas D'Aquin II. La psychologie thomiste, la politique et le droit. |
| 20 mars | Les mystiques du Moyen Âge. Maître Eckhart, Thomas a Kempis. |
| 27 mars | Bonaventure. Sa vie et son œuvre. La théorie de l'illumination. Création et temporalité. |
| 3 avril | Duns Scot. La connaissance et le monde sensible. La connaissance intuitive et abstraite. L'être, la théologie naturelle, l'âme, l'éthique. |
| 10 avril | La scolastique tardive. Guillaume d'Ockham et Nicolas de Cues. |
| 17 avril | Congé Lundi de Pâques |
| 24 avril | Examen final |

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

L'enseignement magistral et l'analyse d'extraits de textes.

Évaluation :

Un examen de mi-session 40 %
Un examen final 60 %

Critères d'évaluation : la qualité de l'argumentation et l'articulation des pensées. Lors de l'examen, il ne faut pas répondre en écrivant des points, mais par la prose avec des phrases complètes.

MATÉRIEL REQUIS (S'IL Y A LIEU) :

Des extraits de textes seront distribués en classe ou des références en-ligne.

BIBLIOGRAPHIE

M.-M. Davy, *L'initiation médiévale*, 1997.

François Châtelet, *Le philosophie, tome I. De Platon à St-Thomas*. Marabout Histoire. Hachette, 1979.

Étienne Gilson, *L'esprit de la philosophie médiévale*, Paris : J. Vrin, 1979.

Kurt Flasch, *Introduction à la philosophie médiévale*, Éditions Universitaires Frigourg, Suisse et Éditions du Cerf, Paris, 1992.

Frederick Copleston, *A History of Philosophy. Volume 2 Medieval Philosophy, Parts 1 and 2*. New York: Image Books, 1962.

(l'achat des ces livres n'est pas obligatoire)

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
 - Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
 - Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
 - Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
 - Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

| <i>Lettre</i> | <i>Note chiffrée</i> | <i>Pointage</i> | <i>Niveau</i> |
|---------------|----------------------|-----------------|---------------|
| A+ | 92 % | 4,3 | Excellent |
| A | 87 % | 4,0 | Excellent |
| A- | 84 % | 3,7 | Excellent |
| B+ | 81 % | 3,3 | Très bien |
| B | 78 % | 3,0 | Très bien |
| B- | 75 % | 2,7 | Très bien |
| C+ | 72 % | 2,3 | Bien |
| C | 69 % | 2,0 | Bien |
| C- | 66 % | 1,7 | Bien |
| D+ | 63 % | 1,3 | Passable |
| D | 60 % | 1,0 | Passable |
| E | 59 % et - | 0,0 | Échec |

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.